

PROCES-VERBAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

N°2024-7

PRESENTS : MM. PORTRON, de FLEURIAN, CHASSAY, BENACEUR, BRUNETEAU et MARCOUX. Mmes COUESNON, CHARPENTIER, CHEVEAU, MEUNIER et VIGER.

ABSENTS excusés : MM. Jean-François CHEVALIER et Jean-Christophe NOGUES.

ABSENTE : Mme Laura BOISEAU et Mme Sandrine DUBAN.

SECRETAIRE : Mme Elsa COUESNON.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Maison Commune sous la présidence de Monsieur le Maire, M. Didier PORTRON.

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Conformément à la loi du 5 Avril 1884, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Elsa COUESNON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'elle a immédiatement acceptées.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des votants.

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour l'appel au don à Mayotte suite au cyclone CHIDO. Le Conseil approuve à l'unanimité des votants cet ajout.

ORDRE DU JOUR :

1. Don de solidarité à la population de Mayotte,
2. Décision modificative n°2 au budget primitif 2024 de la Commune,
3. Questions diverses.

1. DON DE SOLIDARITE A LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de MOËZE tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal s'il souhaite que la commune de MOËZE contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités.

Il précise que ce don sera versé à La Protection civile.

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions (M. Régis MARCOUX et M. Bastien CHASSAY), accepte de :

- Faire un don d'un montant de 1 000 € pour soutenir la population de Mayotte (représentant 1.67 € par habitant),
- Précise que ce don sera versé à la Protection civile Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN,
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire M57,

Le Maire expose que le SIVOS doit appeler en urgence aux communes membres un surplus de cotisations pour l'année 2024.

Il explique que SIVOS a, à ce jour, un solde déficitaire de 20 096,10 € pour payer les charges du personnel de décembre, les factures d'APO de juin à novembre et les dépenses de transport pour que les élèves de Moëze puissent se rendre à la piscine.

Cette somme de 20 096.10 € doit donc être répartie entre les trois communes membres. Pour la commune de Moëze, ce surplus de cotisation pour 2024 s'élève à 7 158,20 €.

Etant donné que sur le chapitre 65 du budget de la Commune, où sont imputées les contributions aux syndicats, le solde n'est que de 3 989.94 €, somme destinée notamment au Service Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) pour l'échéance de cotisation de décembre ; le solde est donc insuffisant.

De même, vu la délibération n°2024-7-1 accordant un don de 1000 € à Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO, des crédits doivent être ouverts à l'article 65748 pour honorer cette aide financière.

Il propose donc de voter une décision modificative au budget primitif 2024 de la Commune et par la même occasion de réajuster certains crédits en cette fin d'année (changement d'imputations comptables, réduction des recettes qui ne seront pas perçues).

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Didier PORTRON, Maire de MOËZE, à 7 voix pour et 4 abstentions (Mme Corinne CHARPENTIER, Mme Kathia VIGER, M. Belkacem BENACEUR et M. Régis MARCOUX) :

- Approuve la décision modificative au budget principal indiquée comme suit :

➤ **SECTION INVESTISSEMENT**

Objet des dépenses Investissement	Dépenses	Objet des recettes Investissement	Recettes
21318 Travaux autres bâtiments publics Opération 78 Salle polyvalente	+ 777 118.60 €		
21351 Travaux Bâtiments publics Opération 78 Salle polyvalente	-777 118.60 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT**

Objet des dépenses Fonctionnement	Dépenses	Objet des recettes Fonctionnement	Recettes
615221 Réparation Bâtiments publics	- 8 158.20 €	73111 Impôts directs locaux	- 3 957 €
65561 Cotisation SIVOS Beaugeay Moëze St Froult	+ 7 158.20 €	732221 FPIC	8 500 €
65748 – Aide d’urgence à Mayotte	+ 1 000 €	73223 Fonds DMTO	- 8 500 €
		74833 Etat compensatoire au titre des exonérations taxes foncières	9 216 €
		74834 Etat compensatoire au titre des exonérations taxes d’habitation	- 9 216 €
		752 Revenus des immeubles	- 10 560 €
		75813 Fermage	133.99 €
		75888 Autres	1 052.73 €
		761 Produits de participations	2.39 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	- 13 327.89 €

- Dit que cette délibération sera transmise au Comptable public.

3. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Commission de sécurité salle polyvalente**

Le Maire informe que la commission de sécurité est passée le 18 décembre 2024 pour contrôler la conformité des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité et accessibilité de cet ERP.

Elle a rendu un avis favorable.

La séance est levée à 21h30.

**FEUILLET CLOTURANT LE PROCES VERBAL
DU 18 DECEMBRE 2024**

LISTE DES DELIBERATIONS

2024-7-1 Don de solidarité à la population de Mayotte - Approuvée
2024-7-2 Décision modificative n°2 au budget primitif 2024 de la Commune -
Approuvée

LISTE DES PRESENTS

M. Belkacem BENACEUR	M. Luc Marie de FLEURIAN
M. Fabrice BRUNETEAU	M. Régis MARCOUX
Mme Corinne CHARPENTIER	Mme Stéphanie MEUNIER
M. Bastien CHASSAY	M. Didier PORTRON
Mme Anastasia CHEVEAU	Mme Kathia VIGER
Mme Elsa COUESNON	

APPROBATION DU PROCES VERBAL

SIGNATURE DU PRESIDENT

SIGNATURE DU SECRETAIRE